



CHAUDIÈRE CONDENSATION

IL FAUT TRAITER L'ACIDITÉ

NEUTRALIZER[®]

spécial chaudière
à condensation

Acide Neutralisé = Rejet Autorisé

- Conformité avec la loi
- Je protège l'environnement



pH neutre

Rejet autorisé

VERSION
COMPACTE
logement
"BBC"

NEUTR12GAZ
Neutralise jusqu'à 23 kW

Je protège
l'environnement
Je stoppe
le CO₂ et
l'acidité

Brevet Français



NOUVEAU
SYSTÈME
ANTI
COLMATAGE

NEUTR15GAZ

Version murale
Neutralise jusqu'à 32 kW

- ✓ Siphon intégré
- ✓ Collecte toutes les eaux de la chaudière

Rejet acide interdit
Traitement Obligatoire

«Les condensats, bien qu'assimilés aux eaux usées doivent être évacués après traitement»

- DTU n°60-1 : NF P16-250-1, NF EN 12056-1



POLAR[®]
www.polar-france.com

TRAITEMENT OBLIGATOIRE



CHAUDIÈRE CONDENSATION

IL FAUT TRAITER L'ACIDITÉ

CONDENSATION ACIDE

La chaudière à condensation est plus efficace ... Elle condense les gaz d'échappement et récupère 30% d'énergie!

Le gaz carbonique de la combustion est emprisonné dans la vapeur d'eau lors de la condensation : Il forme de l'acide carbonique ... Le condensat rejeté est très acide pH 2,6 - 5.

POURQUOI STOPPER L'ACIDE ?

► **Un chauffage 24 kW condense 7000 litres par an d'acide fort !**

Le condensat produit est :

- un acide très agressif à agressif pH 2,6 à 5 (fioul - gaz)
- abondant : 3,5 litres par heure pour 24 kW, (0,15 litre par kW et par heure)

Ex. une rue ou un immeuble avec 100 chaudières : 700 000 litres d'acide par années de «vie».

► **Les évacuations fonte ou béton ne résistent pas à cet acide!**

L'impact environnemental de l'acide carbonique n'est plus à démontrer.

INTERDIT PAR LA LOI

Le rejet d'acide ou d'hydrocarbures dans les eaux usées est un «REJET DÉLICIEUX»

- amende de classe 3 - art 29-2

Règlement Sanitaire départemental type et code des communes art 22 décret 3 juin 1994.

« Déverser ou laisser s'écouler une substance aux effets nuisibles, même provisoire, sur la santé, sur la flore ou la faune... est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € »

- code de l'environnement art L216-6
ordonnance 2000-916 art 3
application 1^{er} janvier 2002.

NEUTRALIZER®



Version "Murale"



Version "Sol"

Acide Neutralisé = Rejet Autorisé

- Conformité avec la loi
- Je protège l'environnement

condensats acides

NEUTRALIZER®

condensats neutralisés

Traitement Obligatoire

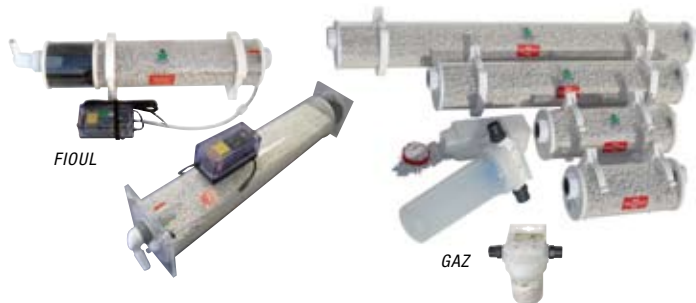
«Les condensats, bien qu'assimilés aux eaux usées doivent être évacués après traitement»

- DTU n°60-1 : NF P16-250-1, NF EN 12056-1

Stoppe CO₂ pas de rejet gazeux

Rejet autorisé (PH 6.5 - 8)

Gamme NEUTRALIZER



FIUOL

GAZ

Ref.	Colis	Type	Puissance maxi*	Charge en kg	Long x Diam mm	Raccord
NEUTR 12 GAZ	4	Gaz	Murale 23 kW	0,5	H140 x 125	DN 25-32
NEUTR 15 GAZ	4	Gaz	Murale 32 kW	1,3	H220 x 125	DN 25-32
NEUTR 25 GAZ	4	Gaz	50 kW	2,6	300 x 125	DN 40
NEUTR 35 FIOUL	4	Fioul	70 kW	4,1	660 x 125	DN 40-20
NEUTR 50 GAZ	4	Gaz	100 kW	3,3	380 x 125	DN 40
NEUTR 100 FIOUL	4	Fioul	200 kW	14	1055 x 180	DN 40
NEUTR 150 GAZ	4	Gaz	300 kW	6,2	710 x 125	DN 40
NEUTR 300 GAZ	4	Gaz	600 kW	9,4	1080 x 125	DN 40

* Puissance maximale = puissance nominale en continu x 2

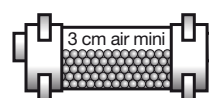
NEUTRAL 13	Recharge 1,3 kg pour NEUTR 12-25
NEUTRAL 26	Recharge 2,6 kg pour NEUTR 35-100
NEUTRAL 50	Recharge 5 kg pour NEUTR 150-300
NEUTRAL CA	Absorbe Fioul recharge 1 kg



Entretien annuel :

Recharge annuelle.
La consommation varie selon l'acidité et le volume produit.

Laisser un espace d'air de 3 cm minimum.



support mural fourni



POLAR®
www.polar-france.com

(1) Résultats du Test réalisé par l'Université Technique de Munich (chaudière 14 kW) : 95% du temps l'acide condensé coule sans être dilué aux eaux usées. Impact sur le béton et fonte : 3 mm de corrosion acide par an.

TRAITEMENT OBLIGATOIRE